

QUATRE ACTES CONCERNANT DES PROTESTANTS RELEVÉS DANS LES REGISTRES DE L'ÉVÊCHÉ DE BAYONNE (1653-1765)

Jacques STAES

Directeur des Archives départementales
des Pyrénées-Atlantiques

Au hasard d'une recherche dans le fonds de l'évêché de Bayonne conservé aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, nous avons relevé, dans des registres essentiellement destinés à consigner les collations de bénéfices accordées par l'évêque, quatre actes concernant des protestants : une autorisation de mariage mixte et trois abjuration. Comme il était assez inattendu de trouver de tels actes dans un tel registre, il nous a semblé intéressant de les publier, ce que nous faisons ici.

Pour la transcription, l'orthographe adoptée dans le document a été respectée, à l'exception de l'accentuation pour laquelle l'usage actuel a été retenu ; en ce qui concerne la ponctuation et l'emploi des majuscules et des minuscules initiales, nous avons également adopté l'usage actuel ; pour rendre la lecture du texte plus aisée, nous avons développé les abréviations utilisées dans le document. Les coupures que nous avons pratiquées dans le texte sont indiquées par trois points placés entre crochets.[...]

A ⁽¹⁾ M^{re} [...], vicaire ⁽²⁾ de S^t-Jean-de-Luz, salut. Nous avons été requis de la part de [] ⁽³⁾, flamand, de la religion réformée, et de Catharine d'Iturbide, de leur permettre de contracter ensemble le sacrement de mariage et, ayant été certioré du consentement des père et mère dudit de [] audit mariage et de sa bonne disposition pour venir à la vraie foy, ensemble de la bonne éducation et fermeté de ladite d'Iturbide en icelle et espérant que, par ses prières, elle obtiendra du Ciel à son espous les lumières nécessaires pour reconnoître et abhorrer son erreur et pour se joindre à elle par un autre sacré lien d'une mesme foy et religion, nous leur avons permis et permettons de contracter et solemniser ledit mariage et à vous pareillement de les y admettre, suivant et conformément aux saintes constitutions de l'Eglise.

Fait à Bayonne, le 23^e décembre 1653.⁽⁴⁾

*

*

*

Jacques ⁽⁵⁾ Bonne ⁽⁶⁾ Gigault de Bellefont, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique évêque de Bayonne, conseiller du Roy en ses Conseils, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que ce jourd'huy Monsieur Jean-Antoine-Louis de Louze de Vilaret ⁽⁷⁾, né en la ville d'Alais en Languedoc, lieutenant au Régiment

d'infanterie d'Eu, âgé d'environ 25 ans, élevé dans la religion prétendue réformée, a fait publiquement entre nos mains, au-devant du grand autel de notre église cathédrale, profession de la foy catholique, apostolique et romaine, après avoir été suffisamment instruit de tous ses principes et qu'il a reçu de nous l'absolution prescrite dans le Rituel.

En foy de quoy, nous avons signé le présent acte, lequel nous avons aussy fait signer, pour en constater davantage l'authenticité, tant audit sieur de Vilaret qu'aux personnes avec nous souscrites qui toutes ont assisté à cette cérémonie.⁽⁸⁾

Fait à Bayonne, ce 10^e avril 1740.

*

*

*

Le 6 mai 1740 ⁽⁹⁾, eut lieu une autre abjuration « de la religion calviniste » consignée pratiquement dans les mêmes termes que la précédente. Elle concerne « M^r Jean Sartho, natif d'Oleron ⁽¹⁰⁾, marchand de cette ville » ⁽¹¹⁾, âgé de 45 ans, qui, « au-devant de l'autel de la chapelle de la Vierge » abjura « entre les mains de Bernard Gauget, vicaire de l'église cathédrale », commis par l'évêque à cet effet.⁽¹²⁾

*

*

*

Le 22 juillet 1765, ⁽¹³⁾ un dimanche, « pendant la messe de paroisse », Guillaume d'Arche, évêque de Bayonne, reçut l'abjuration de « Mr Charles-Guillaume Reiher, ⁽¹⁴⁾ natif de St-Petersbourg, âgé de 28 ans, négociant, élevé dans la religion luthérienne ». ⁽¹⁵⁾

NOTES

- (1) Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, G 19 f° 83.
- (2) On lit dans la marge (écrite d'une autre main) la mention suivante : « Permission d'épouser un huguenot avec une catholique ».
- (3) A cet emplacement (ainsi que quelques lignes plus loin), le nom du marié a été laissé en blanc.
- (4) L'évêque de Bayonne à cette époque était M^{gr} Jean d'Olce.
- (5) Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, G 24 f° 304.
- (6) On lit dans la marge la mention suivante : « Abjuration de la religion calviniste par le s^r de Louze Vilarét, natif d'Alais, lieutenant au Régiment d'Eu infanterie ».
- (7) A noter qu'il signe « Villaré » au bas de l'acte.
- (8) On dénombre, au bas de l'acte, outre celles de l'évêque et de l'intéressé, une vingtaine de signatures.
- (9) Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, G 24 f° 308.
- (10) Il faut, selon toute vraisemblance, comprendre « Oloron ».
- (11) Faut-il comprendre qu'il était marchand d'Oloron ou marchand de Bayonne? Nous pencherions plutôt, sans aucune certitude cependant, pour la seconde solution.
- (12) On dénombre, au bas de l'acte, outre celles de l'évêque et de l'intéressé, une dizaine de signatures.
- (13) Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, G 26 f° 206.
- (14) Celui-ci épousa à Bayonne, en 1772, Cécile Lamarque, native de Dax.
- (15) On dénombre, au bas de l'acte, outre celles de l'évêque et de l'intéressé, une quinzaine de signatures.

MUSEE DU PROTESTANTISME BEARNAIS



Maison de Jeanne d'Albret

Rue Bourg-Vieux

64300 - Orthez

☎ & FAX : 05 59 69 14 03

*Le Musée est ouvert tous les jours,
sauf dimanches et fêtes,
de 10 h à midi et de 14 h à 18 h.*

Les groupes sont reçus tous les jours sur R.V.

Exposition philatélique sur la Réforme et le protestantisme et présentation de cartes postales sur les temples protestants.

Cette exposition sera présentée à l'occasion de la mise en service d'une flamme d'oblitération temporaire pour le centième anniversaire de la mort de Félix Pécaut, à Salies-de-Béarn, les , (salle de la Mairie) à Orthez les 2 et 3 mai (maison de Jeanne-d'Albret). Elle sera également présentée au Château de Pau les 18 et 19 avril à l'occasion de la sortie du timbre sur l'édit de Nantes.

Le musée du protestantisme béarnais reçoit cette année le XIII^e colloque international des musées protestants qui se tiendra à Orthez du 30 avril au 3 mai. Pendant ce colloque, deux conférences publiques seront données, à Orthez, dans la salle Francis Planté :

30 avril à 20 h 45 - Philippe Chareyre : « Le protestantisme en Béarn : d'une Réforme de souveraineté à l'intégration française ».

1er mai à 20 h 45 - Suzanne Tucoo-Chala : « Un exemple de communication de part et d'autre de la frontière pyrénéenne : le protestantisme en Béarn-Aragon-Pays basque ».

Le 2 mai, c'est un concert d'orgue qui est proposé dans le temple d'Orthez : Jacques Amade, organiste du temple des Billettes à Paris, jouera des œuvres de Burns, Buxtehude, Pachelbel et Bach.